



Sorbs



MAIRIE de SORBS - 14, Route du Mas de Villevieille - 34520 - SORBS
04 67 44 52 52 mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr - www.sorbs.fr

Procès-verbal Conseil Municipal
SEANCE du 15 Avril 2024

Date de convocation: Lundi 12 Avril 2024

Date d'affichage: Lundi 12 Avril 2024

Présents : MMES. BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic - OLLIER Eric

Absent excusé : CAUVAS Sébastien

RANDON Christian pouvoir donné à FRONTIN Claudine – qui a assisté à la séance en audio-

Secrétaire de séance VIALA Malory

Auxiliaire non Elue : VASSAL Angélique

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Vote des subventions allouées aux associations locales 2024
- Vote du Budget Primitif 2024

Questions diverses :

Logement communal – Rez de Chaussée de la Mairie
Travaux chemin de la Baraque accès au Château d'O
Achats matériels Salle des Fêtes

Ouverture du Conseil 14H33

Approbation du procès verbal de la séance du 18 janvier 2024

Adopté

7 VOIX pour

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Après discussion et prise en compte de la réévaluation fixée par l'Etat, des bases d'imposition pour 2024 :base taxe foncière (bâti) **70 900**, base taxe foncière (non bâti) **5 100**, base taxe d'habitation (TH) **70 700**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de garder les mêmes taux d'imposition votés en 2023.

Donc, les taux pour 2024 seront : **25.92 %** pour le foncier bâti **47.17%** pour le foncier non bâti et **8,11%** pour la taxe d'habitation.

Dont le produit fiscal de **26 830€** sera inscrit au budget 2024.

Adopté

7 VOIX pour

Vote des subventions allouées aux associations locales 2024

Après présentation par Monsieur le Maire du tableau de ventilation des demandes de subvention reçues par le Comité des Fêtes de Sorbs, l'Association Larzac Village d'Europe, l'Association « Les Fenejaïres Del Larzac », l'Association Sportive du RPI Ecole du Caylar / Les Rives, Association « La Capitelle » le conseil municipal a voté la répartition suivante pour l'année 2024 :

- . **Les Fénejaïres** : Le conseil municipal valide une subvention de 100 €
(sous réserve de l'envoi de documents supplémentaires)
- . **Capitelle** : Le conseil municipal valide une subvention de 50 €
- . **Comité des Fêtes** : Le conseil municipal valide une subvention de 500€
- . **Larzac Village d'Europe** : Le conseil municipal valide une subvention de 200€
- . **L'association sportive de L'Ecole du Caylar/Les rives** :
Le conseil municipal valide une subvention de 7€

Adopté
7 VOIX pour

Vote du Budget Primitif 2024

L'adoption du budget de la Commune de Sorbs pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 502 816.92 Euros
En dépenses à la somme de : 502 816.92 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	199 853.21
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 000.00
014	Atténuations de produits	1 500.00
65	Autres charges de gestion courante	31 000.00
66	Charges financières	2 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	70 120.88
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		328 474.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	3 750.00
73	Impôts et taxes	49 700.00
74	Dotations et participations	25 000.00
75	Autres produits de gestion courante	20 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	229 524.09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		328 474.09

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	134 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 500.00
001	Solde d'exécution section investissement	30 842.83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		174 342.83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	68 379.12
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 842.83
021	Virement de la section de fonctionnement	70 120.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		174 342.83

Adopté
7 VOIX pour

Questions diverses :Logement communal rez de chaussée de la mairie :

Un accord est actuellement en cours concernant le départ du locataire qui s'est engagé à quitter les lieux au 30/4/2024-

Concernant les dettes de loyer un échéancier sera mis en place-

L'engagement d'une part et d'autre se fera par un protocole signé par les deux parties, une délibération sera prise à cet effet-

Le CAT qui n'a pas pu faire les travaux de peinture dans le logement nous informe qu'il ne pourra pas intervenir avant le mois d'octobre 2024- Le conseil s'interroge sur le fait que le lessivage pourrait être fait en amont par l'agent technique qui intervient sur la commune-

Vente GIRALDI Ginette:

Le notaire et l'agence immobilière demandent à la mairie une copie du permis de construire du bien de Madame GIRALDI Ginette pour la vente- Ce bien a été construit dans les années 1975, après des recherches dans les dossiers aux archives, il n'y a aucune trace du permis de construire – Le vendeur n'étant pas en mesure d'apporter la preuve d'accord de l'urbanisme- Pour que la vente se finalise, Ils demandent à la mairie d'établir une attestation qui certifie que la commune n'entamera aucune démarche pour faire détruire la construction-

Le conseil souligne au vu de l'antériorité de la construction et le délai de prescription, cette construction ne plus faire l'objet de poursuites pénales.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour établir l'attestation qui est demandée-

Accès au château d'eau :

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le SIELL du Lodévois Larzac prendrait en charge les travaux d'accès au château d'eau, chemin de la Baraque –
Monsieur le Maire indique qu'il se charge de poursuivre les échanges avec le Directeur du SIELL ;

Maison Individuelle Monsieur CAUMES :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera présent au rendez vous de mercredi 17 avril 2024 avec la DDTM 34 pour l'expertise des travaux de construction réalisés-
Madame FRONTIN Claudine propose d'être présente aussi au rendez-vous

Achats petit équipement : salle des fêtes :

Le Conseil Municipal valide l'achat du lave-vaisselle et d'un aspirateur pour la salle des fêtes.

PLUI :

Les demandes ont été prises en compte.

Voir pour protéger les 'Cazelles' en se basant sur le document de Delrieu.

Clôture de séance 15h42.

Malory Viala
Secrétaire de séance

